



# Compte rendu

## Conseil municipal de Mondrainville

*Vendredi 13 septembre 2013*

Convoqué le 3 septembre 2013, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LE GOFF, Maire.

**Présents** : Mmes GODIER, DUGUÉ, M. BUFFARD, adjoints, Mmes BIGOT, MARIE, FOULET, MM. BERTHELOT, OLLIVIER conseillers

**Absents excusés** : Mme, MM. ADAMCZYK, LEMERAY

### Présentation du diagnostic éclairage

Didier BERTHELOT, Délégué Titulaire au Sdec Énergie, présente le diagnostic éclairage public de la Commune, équipée de 120 foyers lumineux et de 5 armoires.

Afin d'assurer une parfaite qualité du réseau, les travaux suivants sont à envisager :

- Remplacement de 20 foyers vétustes (type boule) pour une estimation de 28 300 € (aide Sdec : 14 000 € - reste à charge : 14 300 €) – économie par an : 287 €
- Remplacement d'un ancien foyer énergivore pour un coût de 410 € (aide Sdec : 328 € - reste à charge : 82 €) – économie par an : 21 €
- Remplacement d'une horloge digitale par une horloge astronomique : coût 419 € (entièrement à la charge du Sdec) – économie par an : 37 €.

Par ailleurs, un devis relatif à l'éclairage du chemin piéton partant du calvaire jusqu'à Tourville-sur-Odon avec un équipement de 6 lampadaires s'élève à 17 480 € (part communale).

Les priorités et la programmation de ces travaux seront définies lors de la préparation du budget.

### Adhésion au service Geosdec

Édith GODIER, Maire-Adjoint, présente le projet d'adhésion au service Geosdec.

Ce service d'information géographique créé par le SDEC autorise la commune à :

- Visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au Sdec Énergie : distribution publique d'électricité, éclairage public, signalisation lumineuse, gaz (en lien avec le Sigaz), génie civil de télécommunication.
- Soumettre des demandes de dépannage sur les réseaux dont elle a confié la compétence au Sdec Énergie.
- Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre.
- Enregistrer des éléments propres à son territoire (couche "Post-It"), premier pas vers la personnalisation de son SIG.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Autorise son Maire à signer la convention d'adhésion à "Geosdec pour tous",
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Énergie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Énergie ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

## Point sur le réseau d'eau pluviale

Jean-Louis LE GOFF, Maire, évoque les problèmes d'inondation rencontrés rue de l'Avenir, lors de l'orage de fin juillet dernier.

Afin d'appréhender au mieux le fonctionnement du réseau pluvial en l'état actuel, une visite sur le terrain a eu lieu en présence d'un technicien de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, du Maire et des Adjointes ainsi que de deux représentants des riverains (M. LEGUEDOIS – M. MORZIKI)

Les solutions proposées, par ordre de priorité, sont les suivantes :

- Reprofilage en profondeur et en largeur du fossé permettant l'écoulement des eaux pluviales en bordure de la route départementale 675 et curage de la sortie de l'exutoire naturel dans le ruisseau partant à l'entrée du bois Jean Bosco jusqu'à l'Odon.
- Remplacement du busage de diamètre 300 mm par un busage de diamètre 500 mm sous le chemin piéton longeant la salle des associations et sous le parking de la mairie en changeant l'angle droit actuel qui freine l'écoulement naturel.
- Remplacement d'un busage de diamètre 300 mm par un busage de diamètre 500 mm sous le parking arrêt bus et devant la propriété n°2 Route de Bretagne.

Les travaux de curage sont urgents et seront effectués en Octobre (devis entreprise Suzanne pour 800 € TTC)

Le Conseil Général sera sollicité pour la suite des opérations

## Bilan de la rentrée scolaire

Les effectifs de la rentrée sont stables :

- Petite section - Moyenne section : 25 élèves
- Moyenne section - Grande section : 25 élèves
- CP - CE1 : 26 élèves
- CE2 - CM1 : 21 élèves
- CM2 : 17 élèves

## Contrat d'entretien du paratonnerre

Afin d'assurer la maintenance du paratonnerre de l'église, le Maire présente la proposition de contrat d'entretien de la Société BIARD – ROY qui a assuré l'installation pour un montant de 145,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

## Indemnité du Conseil au comptable

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions.

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif au versement par les communes et établissements publics locaux de l'indemnité de conseil aux Comptables Publics chargés des fonctions de receveur.

Vu la nomination de Mme Janick Gaillard-Préti, Receveur à la Trésorerie de Caen Banlieue Ouest, le 1er Août 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder à Mme Janick Gaillard, l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter du 01/08/2013.

Pour cette année 2013, l'indemnité de conseil sera proratisée entre le Comptable sortant (Daniel Fusée) et le comptable entrant (Janick Gaillard-Préti).

## Remise gracieuse des pénalités de taxe d'urbanisme

Suite à l'avis favorable de la Trésorerie (délai paiement accordé et respecté) et en application de l'article L 251 A du livre des Procédures Fiscales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder à M. CAILLE la remise gracieuse des pénalités relatives à la taxe d'urbanisme pour un montant de 56 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00